



Québec, le 12 mars 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-398

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir tous les montants disponibles pour chaque cégep dans le cadre du programme partenarial pour la formation et l'innovation 2019-2020, ainsi que les critères et les méthodes de calcul ayant servi à la détermination des montants alloués à chacun des cégeps.

La liste des projets pour ce programme n'est pas encore disponible. Elle le sera au printemps 2020.

En ce qui a trait aux critères, vous trouverez ci-joint un document transmis aux cégeps. Nous vous invitons également à consulter le document « Programme de subventions 2019-2020 » produit par la Commission des partenaires du marché du travail, l'organisme public responsable du programme, à l'adresse suivante :

https://www.cpmt.gouv.qc.ca/publications/pdf/FDRCMO_Programmes-Subvention.pdf

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 2

Guide explicatif
du Programme partenarial pour la formation et l'innovation
2^e année - 2019-2020

1. Description du programme partenarial pour la formation et l'innovation - PPFi

Le programme partenarial pour la formation et l'innovation est une initiative d'Emploi et Développement social Canada. Au Québec, le programme est sous la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), qui a mandaté le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour assurer sa gestion. L'entente signée par les deux paliers de gouvernement d'une durée de trois ans est en vigueur depuis le 12 septembre 2018. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est partenaire dans la mise en œuvre de ce nouveau programme.

Le **PPFi** vise à améliorer la qualité de la formation grâce à **des investissements dans l'équipement de formation.**

Pour obtenir une subvention, les projets doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- cibler les **métiers désignés Sceau rouge**;
- démontrer le besoin de matériel neuf ou en éléments technologiques pour répondre aux normes de l'industrie;
- définir des résultats et des cibles à atteindre quant au taux de réussite, du cours ou du programme d'études.

2. Budget

Le budget total du PPFi est de 11,92 M \$ sur trois ans. Le montant disponible pour l'année 2018-2019 est de 4,78 M \$ et de 3,57 M \$ les années subséquentes. Ces sommes sont réparties également entre la formation professionnelle et la formation technique.

3. Métiers Sceau rouge

L'objectif du Programme du Sceau rouge est de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et de permettre aux travailleuses et travailleurs qualifiés d'exercer leur métier dans les provinces ou les territoires qui adhèrent à ce programme. La formation *Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)* est reconnue pour l'obtention d'une certification **Sceau rouge** au Québec pour le métier **Électricien industriel (CNP 7242)**.

4. Modalités de fonctionnement du PPFi

Le MEES est responsable de recevoir les demandes de subvention et de s'assurer de leurs recevabilités. Les dossiers recevables seront transmis au MTESS pour analyse et recommandation à la CPMT. Lorsque le dossier a reçu l'aval de la CPMT, le MTESS rédige une entente de subvention pour le Cégep ou le Collège. Deux copies sont transmises aux cégeps ou collèges pour signatures par le représentant de l'établissement d'enseignement.

5. Dépenses admissibles

Le montant de la subvention du MTESS correspond à 50 % des coûts d'achat des équipements. De cette subvention, le MTESS autorise la réclamation de frais de gestion équivalent à 2,5 % de la valeur subvention.

L'autre 50 % des coûts d'achat des équipements sera financé par le MEES à même les enveloppes budgétaires dédiées aux investissements pour les équipements nécessaires à l'offre de programmes d'études techniques. La contribution du MEES vise exclusivement les coûts d'achat des équipements.

En fonction du poids relatif du nombre d'étudiants inscrits au programme d'études par Cégep, le **montant maximum (contributions MTESS et MEES confondues) vous est indiqué dans la lettre qui accompagne ce document.**

Le Cégep ou le Collège pourra procéder aux achats d'équipements dans l'année suivant la date de la signature de l'entente.

6. Versement de la contribution du MEES

Pour le versement de la contribution financière du MEES, vous devez transmettre les factures détaillées en format électronique couvrant le **montant total du projet soumis** à l'adresse suivante : affairescollegiales@education.gouv.qc.ca. Le versement de la contribution du MEES sera confirmé par une lettre du ministre.

Après la validation des pièces justificatives, le MEES se chargera de transmettre les factures en format électronique au MTESS.

Précisons que le montant accordé pour l'achat des équipements dans le cadre du programme PPFi sera pris en compte pour déterminer le montant alloué lors de la révision de programme d'études.

7. Reddition de comptes

L'entente de financement signée par les deux paliers de gouvernement mentionne une reddition de comptes. Le projet déposé devra indiquer les retombées anticipées au projet et transmettre les données réelles à la fin de l'entente.

8. Support pour l'identification des équipements

Certains centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT) possèdent de l'expertise dans les technologies liées au 4.0. Nous vous invitons à les consulter pour vous supporter dans l'identification des équipements relatifs au programme *Technologie de l'électronique industrielle* (243.C0). (Voir la liste en annexe)

9. Présentation de la demande et date limite

Pour déposer une demande, vous devez remplir le formulaire Programme partenarial pour la formation et l'innovation 2019-2020.

Le formulaire doit être transmis via le portail CollecteInfo d'ici le **29 novembre 2019 pour 16 h 30.**

DÉFINITION DE L'INDUSTRIE 4.0**RÉFÉRENCE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI)**

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/outils/gestion-dune-entreprise/industrie-40/industrie-40-les-defis-de-la-quatrieme-revolution-industrielle/>

L'Industrie 4.0 est considérée comme ouvrant la voie à une quatrième révolution industrielle, d'où son nom. Elle est souvent décrite par l'expression anglaise « advanced manufacturing », un terme très large qui englobe toute production manufacturière utilisant les technologies de l'information et l'automatisation afin de produire plus vite, avec plus de précision et moins de manipulation humaine. Selon le Boston Consulting Group, cette amélioration de la productivité et de l'efficacité permet la personnalisation des articles conçus dans une optique de production de masse.

Ainsi, toutes les entreprises manufacturières, qu'elles soient déjà modernisées ou en phase de modernisation, sont des clients potentiels pour les entreprises qui souhaitent améliorer les processus de production manufacturière. Celles-ci appartiennent à neuf sous-secteurs qui sont interreliés. Effectivement, toujours selon le Boston Consulting Group, le succès de l'Industrie 4.0 repose sur la coordination de ces différents sous-secteurs :

1. la robotique et l'automatisation;
2. les logiciels de simulation avancée;
3. les systèmes d'intégration horizontale et verticale;
4. l'Internet des objets;
5. la cybersécurité;
6. le nuage (cloud);
7. l'impression 3D (additive manufacturing);
8. la réalité augmentée;
9. l'analyse des mégadonnées (big data).

Par conséquent, tant une entreprise de robotique qu'une entreprise proposant une solution de cybersécurité peuvent participer à la modernisation d'une entreprise manufacturière dans le contexte de l'Industrie 4.0. De même, comme ces neuf sous-secteurs sont complémentaires, les entreprises qui désirent se moderniser doivent investir dans chacun d'entre eux.

CCTT RATTACHÉS PLUS SPÉCIFIQUEMENT À L'INDUSTRIE 4.0

CCTT	Personnes ressources	Adresse
Productique Québec Site web : http://productique.quebec Cégep de Sherbrooke Intégrateur par excellence de l'Industrie 4.0	Sébastien Houde Directeur général (819) 822-8998, poste 50 sebastien.houde@productique.quebec	720, rue Longpré Sherbrooke (Québec) J1G 4L3
Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications - C2T3 Site web : http://www.c2t3.qc.ca Cégep de Trois-Rivières Solutions de transmission de données	Jean-François Viens Directeur général (819) 840-5504, poste 222 JFViens@c2t3.ca	1300, Place du Technoparc, 2 ^e étage Trois-Rivières (Québec) G9A 0A9
Centre d'innovation en microélectronique du Québec - CIMEQ Site web : http://www.cimeq.qc.ca Cégep Lionel-Groulx Développement de composantes microélectroniques de systèmes industriels 4.0)	Michel Chabot Directeur général par intérim (450) 971-7820, poste 542 mchabot@cimeq.qc.ca	150, rue Duquet Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5B3
Institut technologique de maintenance industrielle - ITMI Site web : http://www.itmi.ca Cégep de Sept-Îles Maintenance moderne	Luc Faucher Directeur (418) 962-9848, poste 373 luc.faucher@itmi.ca	175, rue de la Vérendrye Sept-Îles (Québec) G4R 5B7
Institut d'innovation en logistique du Québec - IILQ Site web : http://www.innovationlogistique.com/ Cégep André-Laurendeau Logistique	Guy Normandeau Directeur général (514) 364-2640, poste 6485 gnormandeau@innovationlogistique.com	1111, rue Lapierre Bureau 1.043 Montréal (Québec) H8N 2J4
Centre de robotique et de vision industrielles - CRVI Site web : http://www.crvi.ca Cégep Lévis-Lauzon Robotique et vision	Alain Bordeleau Directeur général (418) 833-1965, poste 3261 alain.bordeleau@crvi.ca	205, route Mgr-Bourget bureau G272 Lévis (Québec) G6V 6Z9

CCTT	Personne ressource	Adresse
<p>OPTECH - Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique</p> <p>Cégep André-Laurendeau Site web : http://www.cctt-optech.ca</p>	<p>Denis Lafrance</p> <p>Directeur général (514) 364-3325, poste 6244 denis.lafrance@cctt-optech.ca</p>	<p>1111, rue Lapierre Montréal (Québec) H8N 2J4</p>
<p>Solutions Novika</p> <p>Cégep de La Pocatière</p> <p>Site web : http://www.novika.ca</p> <p>Électronique, informatique, procédés industriels</p>	<p>Marc Martin</p> <p>Directeur général (418) 856-4350, poste 100 mmartin@novika.ca</p>	<p>129, rue du Parc-de- l'Innovation La Pocatière (Québec) G0R 1Z0</p>
<p>Centre de production automatisée - CPA</p> <p>Cégep de Jonquière</p> <p>Site web : http://www.solutioncpa.com</p>	<p>Robert Poirier</p> <p>Directeur (418) 542-0307, poste 7432 robert.poirier@solutioncpa.com</p>	<p>3780, rue Panet Jonquière (Québec) G7X 0E5</p>
<p>MECANIUM - Centre d'innovations en mécanique industrielle</p> <p>Site web : http://www.mecanium.ca</p> <p>Cégep Beauce-Appalache</p> <p>Conception d'équipements mécaniques prêts à être intégrés à des systèmes industriels 4.0)</p>	<p>Félix Lachance, ing.</p> <p>Directeur général (418) 228-1993, poste 6103 felix.lachance@mecanium.ca</p>	<p>11700, 25^e Avenue Est Saint-Georges (Québec) G5Y 8B8</p>
<p>Centre en imagerie numérique et médias interactifs - CIMMI</p> <p>Site web : http://www.cimmi.qc.ca</p> <p>Cégep de Sainte-Foy</p> <p>Médias interactifs et réalité augmentée</p>	<p>Michel R. Bouchard</p> <p>Directeur général (418) 843-6753 mrbouchard@cimmi.qc.ca</p>	<p>2440, chemin Ste-Foy Québec (Québec) G1V 1T2</p>
<p>Centre de géomatique du Québec - CGQ</p> <p>Site web : http://www.cgq.qc.ca</p> <p>Cégep de Chicoutimi</p> <p>Données géospaciales</p>	<p>Josée Dallaire</p> <p>Directrice générale (418) 698-5995, poste 1622 joseedallaire@cgq.qc.ca</p>	<p>534, rue Jacques-Cartier Est Chicoutimi (Québec) G7H 1Z6</p>
<p>Centre technologique en aérospatiale - CTA</p> <p>Site web : http://www.cegepmontpetit.ca/cta</p> <p>Cégep Édouard-Montpetit</p> <p>Usinage et métrologie 4.0 pour les sous-traitants de l'aérospatiale</p>	<p>Pascal Désilets</p> <p>Directeur général 450 678-2001, poste 4504 pascal.desilets@cegepmontpetit.ca</p>	<p>5555, place de la Savane Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9</p>

AUTRES POSSIBILITÉS		
CCTT	Personne ressource	Adresse
<p>INOVEM - Centre d'innovation en ébénisterie et meuble Site web : http://www.inovem.ca/</p> <p>Cégep de Victoriaville</p> <p>CAO et FAO 4.0 pour les entreprises du secteur de l'ébénisterie et du meuble</p>	<p>Yves Dessureault</p> <p>Directeur général (819) 758-8219, poste 25 Dessureault.Yves@cegepvicto.ca</p>	<p>765, rue Notre-Dame Est Victoriaville (Québec) G6P 4B2</p>
<p>Centre de développement de composites du Québec - CDCQ</p> <p>Cégep de St-Jérôme</p> <p>https://www.cdcq.qc.ca</p>	<p>Janic Lauzon</p> <p>Directrice générale (450) 436-3048 janlauzon@cstj.qc.ca</p>	<p>475, rue Fournier, local J202 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2</p>
<p>INÉDI - Expertise et recherche en design industriel</p> <p>Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne</p> <p>http://www.inedi.ca/</p>	<p>Sylvain Poirier</p> <p>Directeur (450) 470-0933, poste 5217 sylvain.poirier@inedi.ca</p>	<p>2505, boulevard des Entreprises Terrebonne (Québec) J6X 5S5</p>
<p>CYBER Québec Centre collégial de transfert de technologie de recherche en cybersécurité</p> <p>Cégep de l'Outaouais</p> <p>https://cyberquebec.org/</p>	<p>François Perron</p> <p>Directeur (819) 770-4012 ou (514) 999-3085 francois.perron@cyberquebec.org</p>	<p>333, boulevard de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec) J8Y 6M4</p>
<p>Centre collégial de transfert de technologie en intelligence artificielle – CCTTia</p>	<p>Simon Delamarre</p> <p>Responsable-Bois-de-Boulogne (514) 332-3000, poste 7300 simon.delamarre@bdeb.qc.ca</p> <p>Stéphanie Hygate</p> <p>Responsable - John Abbott (514) 457-6610 stephanie.hygate@johnabbott.qc.ca</p>	<p>21 – 275, Lakeshore Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9</p>

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).